



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_220816_003
SÉANCE DU MARDI 16 AOÛT 2022

L'an deux mille vingt deux, le seize août à 17h20, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	10 août 2022
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	33
Suffrages exprimés	33

Présents :

LEBRETON Patrick ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; GEORGET Marilyne ; LEICHNIG Stéphanie ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot

Absents – Représentés

LANDRY Christian représenté(e) par LEBRETON Patrick
BATIFOULIER Jocelyne représenté(e) par VIENNE Axel
MOREL Manuela représenté(e) par MUSSARD Harry
HOAREAU Sylvain représenté(e) par LEJOYEUX Marie Andrée

Absents

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur HOAREAU Emile, Conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : "Trouver sa voie et créer du lien par le numérique" -
Approbation du projet et du plan de financement****Le Président de séance expose :****Contexte**

L'éducation, l'insertion et l'orientation sont des priorités pour la Commune de Saint-Joseph. Les élus du Conseil Municipal des Collégiens (CMC) et du Conseil Municipal des Lycéens et des Étudiants (CMLE) proposent des projets en faveur de la jeunesse Saint-Joséphoise dans différents domaines (orientation scolaire, culture, sport...).

La Commune a répondu à un appel à projet de la Banque des Territoires intitulé «Numérique Inclusif, Numérique éducatif». Ce projet dénommé «Trouver sa voie et créer du lien par le numérique » s'inscrit dans le Plan d'Éducation Populaire et Solidaire (PEP'S). Il émane de constats partagés : les jeunes s'isolent par le numérique (réseaux sociaux) et les seniors se sentent éloignés du numérique. Les objectifs sont donc de trouver sa voie et de créer du lien social par le numérique.

L'appel à projet « Numérique Inclusif, numérique éducatif » de la Banque des territoires vise à répondre à deux ambitions :

- Développer une offre territoriale et inclusive d'éducation au numérique.
- Permettre aux bénéficiaires d'être acteurs de leur éducation.

Dans ce cadre, l'appel à projets de la Banque des territoires permet la réalisation du projet communal.

I Nature du projet et conditions de réalisation**A) Nature du projet**

Consciente que l'utilisation du numérique est devenue incontournable, la Ville souhaite sensibiliser sur l'humanité numérique notamment sur l'impact du numérique dans l'accompagnement social, l'accompagnement à l'orientation et à l'insertion. Ainsi, elle soutient deux axes : l'orientation scolaire et le lien intergénérationnel par le numérique qui concerne des jeunes, des parents et des seniors.

La Banque des Territoires soutient les projets qui utilisent des outils et solutions numériques, qui attestent de l'ancrage de l'action sur le territoire et de son caractère innovant. Elle appuie le projet qui s'opère sur le continuum scolaire, péri et/ou extra-scolaire, qui comporte un fort volet partenarial et qui implique les équipes éducatives et les jeunes.

La dimension inclusive du projet permet d'agir sur les fractures sociétales, géographiques, scolaires et économiques.

B) Conditions de réalisation

Cette action repose sur la réalisation de plusieurs objectifs :

- étendre ses actions et outils autour de l'orientation en proposant des ateliers de stages/métiers virtuels et des Web App autour de l'orientation,
- développer la coéducation,
- créer des liens intergénérationnels,
- et permettre des visites virtuelles de musées se trouvant en métropole.

DCM_220816_003

Pour la réalisation de cette action, une convention prévoit les conditions de réalisation entre la Commune de Saint-Joseph et la Banque des Territoires.

II Coût et plan de financement

Le projet peut bénéficier de l'aide de l'État au titre de l'appel à projet « Numérique inclusif, Numérique éducatif ».

A) Le budget prévisionnel pour « Trouver sa voie et créer du lien par le numérique » est présenté comme suit :

COUTS DIRECTS AFFECTES A L'ACTION

CHARGES	PREVU ANNUEL 2022	PREVU ANNUEL 2023	PREVU ANNUEL 2024	TOTAUX	PRODUITS	PREVU ANNUEL 2022	PREVU ANNUEL 2023	PREVU ANNUEL 2024	TOTAUX
60 - Achat de fournitures	2,585.00	4,960.00	0.00	7,545.00	74- Subventions d'exploitation	14,014.22	47,780.68	11,407.97	73,202.87
Casque de réalité virtuelle	1,675.00			1,675.00	Caisse des dépôts - banque des territoires	11,175.98	30,884.38	6,423.35	48,483.71
Casque de réalité virtuelle protection	250.00			250.00	Co-financement - Politique de la ville		2,850.00	1,000.00	3,850.00
Tablettes tactiles		3,000.00		3,000.00					
Tablettes tactiles - protection		300.00		300.00					
Tableau numérique interactif		1,000.00		1,000.00					
Documentation ONISEP	660.00	660.00		1,320.00					
60 - Achat d'abonnement	8,860.43	13,668.78	1,769.45	24,298.66					
Achats d'abonnement - clé wifi 120 giga	500.00	1,500.00	500.00	2,500.00					
Achats d'abonnement - Stages virtuels Jexplore	1,269.45	5,077.80	1,269.45	7,616.70					
Achats d'abonnement - Web App orientol	1,288.98	1,288.98		2,577.96					
Achats d'abonnement - forum en ligne orientol	1,302.00	1,302.00		2,604.00					
Achats d'abonnement - métiers virtuels / métiers 360	4,500.00	4,500.00		9,000.00	Région(s) :				
61 - Services extérieurs	1,000.00	3,870.00	2,870.00	7,740.00	Département(s) :				
Formation		1,000.00		1,000.00	Intercommunalité(s) :				
Configuration de plateforme		1,020.00	1,020.00	2,040.00	Commune(s) :				
Prestataire		1,850.00	1,850.00	3,700.00	Organismes sociaux (détailler) :				
Prestataire - frais de port	1,000.00			1,000.00					
62 - Autres services extérieurs	0.00	1,000.00	0.00	1,000.00	Fonds européens				
Publicité, publication		1,000.00		1,000.00	-				
					L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)		4,585.50	1,146.38	5,731.88
					ASP Service Civique	2,838.24	9,460.80	2,838.24	15,137.28
63 - Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	Autres établissements publics				
64 - Charges de personnel	5,539.88	38,958.13	10,320.16	54,818.17	Aides privées				
Rémunération des personnels	1,296.00	5,184.00	1,296.00	7,776.00					
Charges sociales	760.16	3,040.63	760.16	4,560.95	Autres				
Autres charges de personnel - PEC		16,818.42	4,204.61	21,023.03					
Autres charges sociales - PEC		2,302.68	575.67	2,878.35					
Autres charges de personnel - service civique	3,483.72	11,612.40	3,483.72	18,579.84					
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	75 - Autres produits de gestion courante	3,971.09	14,676.23	3,551.64	22,198.96
					Auto-financement Commune	3,971.09	12,376.23	2,701.64	19,048.96
					Commune - participation politique de la ville		2,300.00	850.00	3,150.00
TOTAL I	17,985.31	62,456.91	14,959.61	95,401.83	TOTAL I	17,985.31	62,456.91	14,959.61	95,401.83

COUTS INDIRECTS AFFECTES A L'ACTION

DEPENSES					RECETTES				
Mise à disposition de locaux	750.00	3,000.00	750.00	4,500.00	Co-financeur(s) indirect(s) (à détailler)				
Mise à disposition de matériel	400.00	1,200.00	400.00	2,000.00	Locaux	750.00	3,000.00	750.00	4,500.00
					Matériels	400.00	1,200.00	400.00	2,000.00
TOTAL II	1,150.00	4,200.00	1,150.00	6,500.00	TOTAL II	1,150.00	4,200.00	1,150.00	6,500.00

TOTAL DU BUDGET CONSOLIDE

TOTAL DEPENSES (I + II)	19,135.31	66,656.91	16,109.61	101,901.83	TOTAL RECETTES (I + II)	19,135.31	66,656.91	16,109.61	101,901.83
--------------------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------	--------------------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

B) Le plan de financement

Les financements apparaissent comme suit :

« Trouver sa voie et créer du lien par le numérique »		
Montant de l'opération HT	101,901.83 €	%
Banque des Territoires	48,483.71 €	47.58%
Politique de la ville	3,850.00 €	3.78%
Agence de service et de paiement	20,869.16 €	20.48%
Commune de Saint -Joseph	28,698.96 €	28.16%
TOTAL HT	101,901.83 €	100.00%

Le montant global du projet s'élève à 101 901,83 € pour sa mise en œuvre et la Banque des Territoires accordera à la Ville une dotation de 48 483,71 € pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de sa signature.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement relatif au projet « Trouver sa voie et créer du lien par le numérique » présentant une participation pour la Commune de Saint-Joseph à hauteur de 28 698,96 € HT ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°3,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :**

Article 1^{er} .- **D'APPROUVER** le plan de financement relatif au projet « Trouver sa voie et créer du lien par le numérique » présentant une participation pour la Commune de Saint-Joseph à hauteur de 28 698,96 € HT.

DCM_220816_003

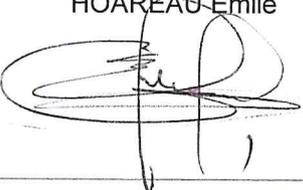
« Trouver sa voie et créer du lien par le numérique »		
Montant de l'opération HT	101,901.83 €	%
Banque des Territoires	48,483.71 €	47.58%
Politique de la ville	3,850.00 €	3.78%
Agence de service et de paiement	20,869.16 €	20.48%
Commune de Saint -Joseph	28,698.96 €	28.16%
TOTAL HT	101,901.83 €	100.00%

Article 2.-

D'AUTORISER le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Maire	Le secrétaire de séance
L'élue déléguée COURTOIS Lucette  	HOAREAU Emile 

Acte rendu exécutoire
 par transmission en Préfecture le : 23 août 2022
 Et publication ou notification le : 23 août 2022
 Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 23 août 2022